

LE COURRIER DU CANADA,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

LETTRE PASTORALE

DE
Mgr. l'Evêque de Périgueux et de Sarlat.

Au clergé et aux fidèles de son diocèse, portant publication de la lettre encyclique de notre Saint Père le Pape Pie IX, en date du 21 novembre 1873.

Nos très chers frères,

La voix du Vicaire de Jésus-Christ vient encore de se faire entendre, Pie IX, dans une Lettre encyclique du 21 novembre dernier, dénonce à la grande famille catholique les attentats qui se commettent à cette heure même contre l'Eglise dans plusieurs contrées des deux mondes. Et comme aucun de ces attentats n'a pu être soustrait à son universelle vigilance, il n'en est aucun non plus qui ne subisse la flétrissure de sa réprobation souveraine.

Rien de plus admirable que cette Lettre apostolique, nos très chers frères; rien en même temps de plus consolant, ni qui soit plus propre à éveiller dans tous les cœurs catholiques le sentiment d'une saine fierté.

A quelles extrémités est réduit Pie IX, hélas! qui ne le sait? Pie IX Pontife et Roi;—mais Roi sans souveraineté, dépouillé de ses Etats, de sa capitale, relégué dans sa demeure dont on lui a fait une prison; mais Pontife entravé dans son gouvernement spirituel, abreuvé de toutes les amertumes, accablé de toutes les douleurs. Oui, tel est aujourd'hui Pie IX, tel il est, à la honte ineffaçable de notre siècle.

Eh bien, voyez: du fond de sa prison, de l'abîme de ses douleurs, Pie IX a parlé; et sa parole, vieille à peine de quelques semaines, a déjà franchi tous les océans, parcouru tous les continents, frappé tous les échos de l'univers. Et cette parole, incorruptible comme la vérité, inflexible comme le droit, a relevé une fois de plus la conscience humaine et ravivé le sens moral, si malheureusement affaibli au sein des peuples. Et cette parole, enfin, plus haute que toutes les hauteurs, dominant tous les trônes, s'est imposée d'autorité à tous les pouvoirs hostiles, et a transpercé, comme un glaive à deux tranchants, jusqu'à la dernière division de l'âme, les gouvernements persécuteurs.

Et cependant, toute puissante que soit cette parole, c'est à regret, c'est uniquement pour obéir à l'inspiration de sa paternelle tendresse, que le magnanime Pontife s'est déterminé à la laisser tomber de ses lèvres; car, nonobstant les derniers forfaits commis contre les institutions religieuses de sa capitale par le sacrilège usurpateur de ses Etats, il se serait renfermé, lui-même nous l'apprend, dans un triste et douloureux silence, s'il eût eu le moyen de soulager autrement les souffrances qu'endurent en d'autres contrées les évêques, les prêtres et le peuple fidèle.

Vous pouvez donc l'entendre, nos très chers frères, cette grande et sainte parole de Pie IX. Elle vous dira les persécutions que des pouvoirs séculiers, "contempteurs du droit, ennemis de la religion, foulant aux pieds les lois divines et humaines," font souffrir à la sainte Eglise, notre mère. Elle vous dira la foi à de solennels traités audacieusement violés, la justice indignement outragée, l'autorité de l'Eglise opprimée par la force, sa croyance répudiée, sa morale dépravée, sa constitution même renversée jusque dans ses fondements. Oui, voilà les traits odieux auxquels vous reconnaîtrez les actes du Césarisme qui sévit en plusieurs régions du nouveau monde, et dans notre vieille Europe, avec une violence inouïe en Suisse et en Allemagne. C'est là surtout, dans ces deux contrées, que la Lettre apostolique vous montrera les évêques privés de toute liberté dans leur ministère, traînés devant les tribunaux, frappés de condamnation, menacés de la prison ou impitoyablement jetés en exil; qu'elle vous montrera encore les

prêtres dépossédés de leurs paroisses et réduits à l'indigence, les fidèles entravés dans la pratique de leurs devoirs religieux et poussés au schisme par la menace ou la séduction. Et le tout en exécution de prétendues lois édictées par ordre des modernes césars.

Après avoir ainsi retracé, en des termes pleins de larmes, les maux infligés à l'Eglise, Pie IX devait se rappeler qu'il a, lui aussi, un glaive pour la défendre. Il lance l'anathème contre les oppresseurs et frappe de nullité les lois iniques qui servent de manquement à leur tyrannie. Puis considérant la marche à peu près uniforme que suit partout la persécution, malgré la distance des lieux et la diversité des circonstances, le courageux Pontife n'hésite pas à nous la signaler comme la conséquence d'un seul et même programme arrêté d'avance par les sociétés secrètes, maîtresses aujourd'hui du pouvoir en plusieurs Etats. Or, personne n'ignore le but que se proposent ces sectes ténébreuses: elles tendent à altérer les caractères divins qui distinguent l'Eglise, à détruire l'indépendance dont elle a besoin, à l'asservir, à la river au joug des gouvernements civils, espérant pouvoir ensuite plus facilement la faire disparaître de cette terre. Et ici, Pie IX trace d'une main ferme aux évêques le devoir qui leur incombe en présence d'une si abominable conjuration.

"Donnez tous vos soins, leur dit-il, à prémunir contre les embûches et la contagion de ces sectes les fidèles confiés à votre garde, et à retirer de la perdition ceux qui auraient eu le malheur de s'y affilier. Mais surtout découvrez et combattez l'erreur de ceux qui trompés ou trompeurs, ne craignent pas d'affirmer que ces conventuelles ténébreuses n'ont en vue que l'utilité sociale, le progrès social, et l'exercice de la bienfaisance mutuelle. Exposez leur souvent, et faites pénétrer plus avant dans leurs esprits les constitutions pontificales relatives à ce sujet; et enseignez-leur qu'elles frappent les loges maçonniques établies en Europe en Amérique, et en quelle contrée que ce soit de l'univers."

La communication qui va vous être faite, du moins en partie, de la Lettre apostolique, nos très chers frères, devra produire en vous deux effets également précieux. Le premier sera d'affirmer votre foi, dans les divines promesses faites à l'Eglise, et le second, d'accroître votre ardeur pour la prière.

Et d'abord, que l'Eglise soit haïe, outragée, persécutée, rien en cela qui vous surprenne: elle l'a toujours été, elle le sera toujours. Cette persécution de la haine, de l'insulte ou de la force brutale, aujourd'hui déchaînée contre l'Eglise, peut être plus intense et plus universelle qu'à d'autres époques; mais que résulte-t-il de ce fait, sinon une démonstration plus éclatante de sa divinité? En souffrant persécution, l'Eglise accomplit simplement ses destinées providentielles et plus violente est la guerre qui lui est faite, plus visible devient le bras tout-puissant qui la soutient. Loin donc de nous laisser ébranler par la vue des persécutions que souffre la sainte Eglise, relevons notre courage selon la recommandation de notre Père commun, dans ce beau chant de victoire qu'il a emprunté lui-même à saint Jean Chrysostôme, et que nous recueillons à notre tour de ses lèvres sacrées:

"Les flots s'amoncellent, la vague est menaçante; mais nous ne craignons pas d'être submergés, car nous sommes affermis sur la pierre. Que la mer sévisse, elle ne pourra pas dissoudre la pierre; que les flots se soulèvent, ils ne peuvent englober la barque de Jésus. Rien n'est plus puissant que l'Eglise. L'Eglise est plus forte que le ciel même. Le ciel et la terre passeront, mes paroles ne passeront pas. Quelles paroles? Tu es Pierre; et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise; et

les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Que si vous ne croyez pas aux paroles, croyez aux faits. Que de tyrans ont tenté d'opprimer l'Eglise! Que de grils ardents! Que de fournaises! Que de dents de bêtes! Que de glaives tranchants! Et ils n'ont rien pu! Où sont les ennemis? On n'en parle plus, ils sont oubliés. Où est l'Eglise? Elle respire plus que le soleil."

Inébranlables dans la foi, redoublons d'ardeur dans la prière. Si l'Eglise n'a rien à craindre de la persécution, bien des âmes faibles peuvent y trouver une occasion de chute et de damnation. Sollicitons pour elle le secours divin, et appelons de tous nos vœux le jour béni où l'Eglise, rendue partout à sa pleine liberté, pourra reprendre partout le cours de sa divine et bienfaisante mission.

A ces causes, etc.

FRANCE.

Certaine division nous a empêché de revenir sur l'intéressante inscription de la Roche-en-Breny, où se lit le nom "plein d'actualité" de M. le duc de Broglie. Nous ne l'avons pas cependant perdue de vue, et nous en devons dire encore un mot. "Elle est, nous écrit un prêtre éminent, un monument de l'histoire de l'Eglise, le titre de fondation d'une secte; tout y est voulu, scandé et caractérisé. Lorsque vint le Concile, il trouvait la coalition formée, son but défini, gravé sur le marbre... Cette canonisation de la maxime de M. de Cavour, qui au reste l'avait empruntée à M. de Montalembert et au Correspondant, explique les choses regrettables qui survinrent en 1870."

Ces considérations nous avaient frappé. Elles nous ont décidé à reproduire une pièce trop peu connue du clergé et qui semble devoir ouvrir les yeux de beaucoup de catholiques libéraux innocents. Tant d'incidents se précipitent et se brouillent dans les vacarmes de la presse, que la confusion se fait vite sur toutes choses. On sait mal, on oublie; le fil logique des événements échappe aux hommes qui ont le plus d'intérêt à le conserver dans les mains, soit pour expliquer ce qui arrive, soit pour se tenir en garde contre l'erreur. Combien de catholiques ignorent que les détresses présentes de l'Eglise ont été justifiées à leur origine par cette maxime d'orateur: *"L'Eglise libre dans l'Etat libre!"*

En premier lieu ce fut une phrase creuse, qui parut belle parce qu'elle était sonore et facile. Montalembert, assurément, n'y vit d'abord qu'un vêtement de sa chimère de liberté absolue. Cavour prit la phrase et l'empoisonna. Nos honnêtes libéraux, sans soupçonner le poison, la gardèrent par amour de la sonorité, avec ce que Cavour y avait mis. Une phrase n'est rien, mais l'amour de la sonorité peut produire de grands maux. Enfin la maxime fut gravée sur le marbre; l'on sait la suite. Après dix ans, une persécution formelle est déclarée, et les catholiques libéraux restent la plupart indifférents.

Cette histoire ne regarde plus Mgr. Dupanloup. Le président des mystères de La Roche-en-Breny a adhéré au Concile, ce qui implique suffisamment la rétractation de son premier zèle pour l'Eglise libre dans l'Etat libre. La longue lettre qu'il vient de nous dédier omet tout détail sur cet ordre d'idées, qu'il considère sans doute comme étranger à nos dissentiments. Montalembert, Cochin et Foisset qui sont morts, n'ont pas davantage s'en occuper, ni leurs amis non plus, puisque avant de mourir ils se sont soumis, ou qu'on peut du moins le supposer. Mais enfin il est bon de constater l'erreur et la rétractation, puisque l'erreur n'est pas morte et que la rétractation n'a pas été universelle. Il est bon de signaler ce que l'erreur a produit et ce qu'elle peut produire encore.

M. le duc de Broglie est vivant.

Même il vient de renaître comme ministre. Nos plus chères affaires lui sont confiées, et nous n'avons de lui aucun acte constatant qu'il n'appartient plus au parti très actif de l'Eglise libre dans l'Etat libre selon Cavour. On conviendra que nous sommes intéressés à marquer le point d'où il est parti pour savoir où il va et où il peut arriver. L'inscription de la Roche-en-Breny éclairera ses réponses aux prochaines interpellations de M. le général Ducloux.

Quelques journaux de sa confiance prétendent que nos "haines vivaces" lui ont rappelé la mort de plusieurs de ces co-associés de la Roche-en-Breny pour lui annoncer la sienne. Quand il en serait ainsi, que leur importe? Mais c'est un jugement téméraire.

Il est certain que M. de Broglie mourra comme nous autres. Il n'a point à l'apprendre. L'heure nous est indifférente autant que la chose. Pour lui, comme pour nous mêmes, rien ne nous regarde moins. Ce sera quand Dieu voudra. Nous avons parlé de la mort de ses amis pour signaler le désaveu qui les honore. On ne sert pas la vérité à dessein de se prolonger en ce bas monde, et ce n'est nullement un faveur d'y rester longtemps sans faire le bien. La récompense des servants de la vérité et le bonheur de tous les hommes sont de mourir dans la communion de l'Eglise, munis de ses sacrements. Tous ceux à qui ne manque point cette grâce, meurent à propos.

LOUIS VEUILLOT.

Mgr. l'Evêque d'Ottawa.

(du Courrier d'Ottawa.)

Le coup qui menaçait depuis quelques semaines la ville et le diocèse catholique d'Ottawa est enfin frappé: Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque Guignes a succombé, hier soir, vers 10.20, à la maladie lente mais sûre qui le minait depuis longtemps.

Ce matin, la ville portait les signes de deuil. Sur les édifices publics les pavillons étaient hissés à mi-mât et l'attitude des fidèles était celle d'une douleur profondément sentie. C'est que, en effet, le coup que la mort vient de porter est très-sensible, et à l'Eglise qui déplore la perte de l'un de ses enfants les plus dignes, et à l'Etat qui se voit enlever un de ses sujets les plus remarquables.

Sans doute la réalité qui nous frappe en ce moment était imminente, inévitable. Mais le cœur de l'homme est ainsi fait que, tant que la Mort n'a pas posé sa froide main sur la personne qui nous est chère, il se berce toujours de la trompeuse illusion de la conserver encore longtemps. Jusqu'au dernier moment, malgré les bulletins les plus alarmants, ces âmes confiantes avaient espéré contre toute espérance. Aujourd'hui l'espoir n'est plus permis. Le glas funèbre qui s'exhale plaintivement du clocher de toutes les églises de la ville nous avertit que la vallée catholique de l'Ottawa est veuve de son premier pasteur!

Il nous faudrait un volume pour raconter la vie si laborieusement remplie de ce distingué Prélat, pour rendre justice aux œuvres qu'il a créées et qui ont tant contribué aux progrès moraux et matériels de cette capitale fédérale à laquelle l'Histoire devra attacher son nom. Pressé de toutes parts par des occupations multiples, par les agitations politiques qui nous emportent dans leur courant impitoyable, nous ne pouvons que nous efforcer d'esquisser à grands traits une œuvre qui mériterait assurément mieux.

Toutefois, dans l'espoir qu'une plume plus habile pourra compléter notre entreprise en la représentant, nous allons nous efforcer de faire notre part.

Joseph-Eugène - Bruno Guignes est né le 28 août 1805 dans la petite ville de Gap, un des lieux les plus pittoresques de cette partie des Alpes françaises qui a joué un si grand rôle dans les troubles reli-

gieux du XVII^e siècle. Il était l'aîné de trois enfants. Son père, Bruno Guignes, était capitaine de cavalerie dans la grande armée de Napoléon Ier, et l'on verra plus tard qu'il a transmis avec le sang, dans l'âme du fils qui devait devenir un prince de l'Eglise, les mâles vertus qui l'animaient.

Le jeune Guignes reçut l'instruction primaire dans sa ville natale qui, étant diocésaine, possédait et possédait encore plusieurs excellents établissements d'éducation. Les premières impressions que l'éducation donna au jeune enfant furent des impressions d'honneur et de dévouement, et nous savons que ce furent les traits distinctifs de la vie de Monseigneur Guignes.

Après ses premières études à Forcalquier, développées par des parents dont les idées n'étaient pas au renversement de l'ordre social, mais au contraire étaient très religieuses, développées aussi par la sagesse de ses premiers maîtres dont les leçons donnaient des connaissances vraies et solides à son inexpérience, le jeune homme que Dieu avait destiné à travailler avec succès dans l'Eglise, se prit de tristesse et d'amour pour ses compatriotes, qu'ils voulaient instinctivement faire revenir aux idées de la Religion, faire retourner à leurs mœurs, autrefois si pures, aujourd'hui si désordonnées.

Ce fut alors qu'il fit connaissance avec des missionnaires animés des mêmes sentiments. Il entra dans leurs vues, dans leurs espérances de restauration et dans cette idée fondamentale de la Congrégation à laquelle il voulait appartenir, que l'homme se doit à son pays d'abord. Il y voulut entrer pour y passer sa vie, pour procurer, selon la mesure de ses forces et de la grâce, la rénovation de la foi dans son pays natal; enfin il y entra, non point pour y faire le bien selon sa propre volonté, mais pour travailler avec d'autres hommes du même dévouement que lui, dans toutes les positions que les circonstances étaient de nature à faire surgir.

La Providence voulut que sa vie de travail apostolique fût divisée en deux parties presque égales. Sa chère Provence eut la première partie, mais nous avons eu en Canada la seconde partie. Dans quelques années, nous allions pouvoir le féliciter d'avoir atteint sa 50^eme année de prêtrise, tandis que l'année dernière nous avons eu la glorieuse mission d'annoncer qu'il avait fini ses 25 ans d'épiscopat.

Nous ne connaissons pas beaucoup de détails sur la première partie de la carrière apostolique dont nous nous entretenons. Nous espérons avoir beaucoup de témoignages augustes de la facilité avec laquelle il traitait de la Parole de Dieu et sur les succès éclatants de sa prédication. Nous dirons seulement aujourd'hui que ses saintes dispositions l'avaient conduit à être un des premiers sujets dans sa Congrégation de "Prêtres de Provence," devenue par la bénédiction apostolique du Souverain Pontife la "Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée." Le jeune Missionnaire était devenu la cheville ouvrière de son Ordre dans la province du Dauphiné, lorsque le choix du Supérieur Général l'envoya en Canada à la demande des évêques de l'ancienne colonie française.

Le 4 octobre 1824, le jeune Guignes faisait profession d'Oblat de Marie Immaculée, entre les mains de Mgr. Charles Eugène de Mazenod, à Aix, en Provence. Il fit son noviciat avec Mgr. Guibert, Archevêque actuel de Paris et maintenant cardinal, dont il a toujours été l'ami intime. Le 26 mai 1828, il était ordonné Prêtre par Mgr. Fortuné de Mazenod, Evêque de Marseille. De ce moment jusqu'à l'année 1844, il donna des missions dans les diocèses d'Aix, de Marseille, de Fréjus, de Gap, de Grenoble et de Valence, et nous savons que ces missions furent très fructueuses.

Avec la largeur des vues qui le distingue, le vénérable évêque de Montréal, Mgr. Bourget jugeant des besoins de son vaste et important diocèse, avait appelé à son secours des religieux étrangers, les Jésuites et les Oblats. Ces derniers, qui avaient été fondés en Congrégation le 25 janvier 1816 par Mgr. de Mazenod, Evêque de Marseille, se rendirent aux désirs apostoliques du pieux prélat de Montréal; et le 2 décembre 1841, les RR. PP. Honorat, Supérieur, Telmont, Baudrand, et Lagier arrivaient en Canada.

Le 7 décembre de cette année-là ils s'établissaient à St. Hilaire de Rouville, où ils ouvraient un noviciat le 24 du même mois. Le 1er août 1842 ils étaient transférés à Longueuil, dans une maison qui leur fut donnée par M. Olivier Berthelet, l'un des plus grands bienfaiteurs religieux que notre pays ait produits. Le 8 septembre 1848, Mgr. Bourget bénissait dans le faubourg de Québec, à Montréal, une chapelle qu'il avait fait construire pour les nouveaux missionnaires, et où ceux-ci s'établirent. Peu à peu, ce petit foyer apostolique se développa, et en 1853, le 26 juin, Mgr. Joseph Laroque, coadjuteur de l'évêque de Montréal, consacra la magnifique église St. Pierre, qui fait tant de bien à Montréal. De ce foyer partirent plusieurs étincelles qui allèrent porter dans d'autres parties du Canada, aux Etats-Unis et jusqu'au fond de l'Amérique, les lumières de la Foi et de l'Evangile.

Le 18 août 1844, le R. P. Guignes vint rejoindre ses frères du Canada avec les titres de Visiteur Perpétuel et de Supérieur à Longueuil. Le 9 juillet 1847, Pie IX l'élevait à la dignité épiscopale, et le 30 juillet 1848 Mgr. Gaulin, de Kingston, le consacra 1er Evêque de Bytown dans la cathédrale de cette ville.

Maintenant, quelles ont été les œuvres de Monseigneur Guignes? C'est une étude qui demande plus qu'un article de journal, car à ces œuvres l'histoire du grand diocèse d'Ottawa qu'il a fondé l'histoire même de cette ville sont intimement liées. Cette étude, nous la commencerons demain. Ce sera l'humble mais mais fervent hommage que nous déposerons sur la tombe qui vient de s'ouvrir.

Mgr. Guignes était âgé de 68 ans et demi. De sa famille il ne laisse pour lui survivre qu'une sœur mariée à M. Champsaur, orfèvre à Gap. C'est ce beau-frère qui a fourni à l'Evêque, lors de sa consécration épiscopale, la croix et la chaîne, le calice et l'anneau. Nous apprenons que ces différents objets lui seront renvoyés comme reliques.

Mgr. Guignes avait été fait comte romain au Concile du Vatican, ainsi que les évêques qui ont assisté à cette auguste assemblée.

Depuis plus d'un an, le vénérable prélat était en proie à la cruelle maladie qui vient de l'emporter, l'hémorrhagie suivie d'une débilité générale. La dernière fois qu'il a paru en public a été le jour de Noël, où il officia pontificalement à la messe de minuit. Deux jours après il était forcé de garder sa chambre qu'il n'a pas quitté depuis.

La maladie prenant tous les jours un caractère de plus en plus grave on vit bientôt qu'il n'y avait plus d'espoir de prolonger une vie aussi chère. Depuis deux semaines déjà ses médecins l'avaient condamné, et la prolongation de son existence dans les conditions d'une faiblesse excessive semblait être un miracle. Enfin, hier soir, vers 10.20 heures, sans secousses et sans agitation, en pleine connaissance, il rendit à Dieu sa belle et grande âme, au milieu de plusieurs membres de son clergé qui ont pu voir de près ce que c'est la mort d'un saint.

Les restes bien aimés de Monseigneur sont actuellement exposés dans la chapelle intérieure de l'Eglise, revêtus des habits pontificaux en deuil. Depuis ce matin la

folle qui se presse, éplorée, autour de cette chère dépouille est immense.

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE

Lettre pastorale de Mgr. l'Evêque Périgieux et de Sarlat, France.
Mgr. l'Evêque d'Outaouais.

CANADA.
QUEBEC, 13 FEVRIER 1874

Chemin du Nord.

L'assemblée des directeurs a eu lieu hier. La résignation de M. McGreevy comme directeur a été communiquée au bureau et acceptée. Le transport du contrat par MM. Dunlop, Keith et Smith à M. McGreevy fut ensuite pris en considération.

Il fut décidé de former un comité composé des Honorables Chauveau, Irvine, et de Messieurs Garneau, Rhodes, Hunt, du Maire de Trois-Rivières et de A. Thomson. Ce comité devra référer à la loi telle qu'amendée, constater ce qui peut et doit être fait d'après icelle, examiner les conditions et spécifications du contrat actuel, voir si le chemin, d'après le contrat, sera de première classe, et faire un rapport détaillé, mardi, à deux heures.

Ce comité aura, demain, une entrevue avec M. McGreevy, afin d'obtenir les explications nécessaires.

Le bureau a pris là une détermination qui l'honore. Nous nous rappelons que le Maire de Québec, M. Garneau, a toujours réclamé que l'on s'assurât d'un chemin de première classe. Avant l'octroi des trois millions, il a fait enregistrer son protêt à cet effet. Mais alors quelques journaux bouillaient d'empressement. Il fallait de suite, aveuglément, accorder tout ce que les Américains demandaient. L'octroi des trois millions fut fait, sans que les citoyens fussent renseignés sur la qualité du chemin, et avec l'assurance des mêmes journaux que le premier contrat était parfait. Cette faute va être réparée maintenant. Les précautions vont être prises, et non-seulement nous aurons un rail-route, mais encore nous aurons un rail-route de première classe, et le million de Québec ne sera pas dépensé pour un ouvrage à recommencer le lendemain.

Quant au prix du contrat, nous nous en remettons pour le moment à la sagesse des directeurs. La ville de Québec, celle de Trois-Rivières, le gouvernement et les actionnaires sont représentés dans le bureau.

Trois ans d'expérience, d'anxiété, nous ont appris que les premières ressources ne suffisaient pas. C'est la raison pour laquelle le gouvernement local est venu à notre aide. Il donne maintenant de l'argent et le Bloc A. Cet octroi généreux assure la confection de chemin, du moins nous l'espérons. M. McGreevy a acquis le contrat des Américains, qui désespéraient de faire le chemin, et ainsi le contrat est passé en des mains canadiennes. Ce fait nous a réjoui, et a fait renaitre la confiance partout.

Que l'on s'assure d'un bon chemin, qu'il soit fait par des mains canadiennes, avec des conditions raisonnables, avec le concours de tous les vrais amis du pays, voilà tout ce que l'on peut demander.

Un énergumène, écho spirituel de sottes calomnies, a dit à une assemblée d'électeurs :

"M. McGreevy a acheté le contrat, pour le revendre aux Américains !"

Pour tuer une entreprise populaire, il faut des moyens violents. Celui-là n'a pas réussi. Le peuple s'est dit : un homme qui a toute sa fortune dans Québec ne pourrait en agir ainsi sans se ruiner à jamais, et se condamner à l'exil le reste de ses jours.

Il fallait d'autres moyens, et vite, car le temps pressait.

Une certaine presse s'est alors écriée : M. McGreevy va faire for-

tune, car le gouvernement donne des terres au lieu de l'argent !

Eh ! bien, quand il ferait fortune, ne vaut-il pas autant que ce soit lui que des étrangers ?

D'ailleurs il est faux que le gouvernement donne de l'argent au lieu des terres : il donne de l'argent au lieu d'une partie des terres.

Nous n'avions pas assez pour construire le chemin. Nous nous sommes adressés au gouvernement, et nous lui avons dit : "de grâce, venez à notre secours, et substituez de l'argent à certains blocs—sans cela nous ne pouvons construire le chemin."

Le gouvernement a accédé à notre demande. Il nous a laissé le bloc A., et nous a donné \$1,250,000.

De prétendus amis du chemin ont dit : ce n'est pas assez, il faudrait \$1,500,000.

Comment ceux qui ont trouvé que ce n'était pas assez, peuvent-ils dire aujourd'hui que c'est trop ?

Pourquoi n'était-ce pas assez pour les américains, et est-ce trop pour un canadien ?

Nous n'inventons rien. Voici les paroles dont l'on s'est servi :

"Deux millions sont attribués au chemin de la Rive Nord et de Colonisation du Nord, laissant \$1,250,000 au premier. A cet octroi, il faut ajouter le bloc de terre A, qui restait aux deux compagnies, dans des proportions analoges."

"Après avoir bien des fois conféré avec les hommes d'affaires, nous étions, comme on le sait, arrivés à la conclusion qu'il fallait au chemin de la Rive du Nord un million et demi en argent, et sa part du bloc A. M. Robertson, le trésorier de la Province, ayant à lutter avec des difficultés que nous signalons au commencement de cet article, est arrivé à la conclusion qu'un million et un quart de piastres doivent suffire. Nous souhaitons, de toutes nos forces, qu'il ne se trompe pas, et que la construction du chemin ne soit pas retardée et que le chemin lui-même puisse se faire au comptant, et conséquemment, à un coût de deux millions de moins que le central actuel."

Que s'est-il donc passé depuis le 14 Janvier, pour que l'on dise le 10 Février.

"Mais tandis qu'elle compte sur cette législation de salut, à son insu, deux hommes, deux de ses membres opèrent dans l'ombre et font ensemble un pacte et une législation dont le résultat, si non le but, est de mettre dans les poches d'un homme peut être une couple de millions de piastres, sans profit pour le public."

L'on demandait un million et demi : l'on obtient un million et quart, et cela produit deux millions de trop !

Il reste une corde que l'on va sans doute faire vibrer : le million de Québec ! L'on va s'éprendre d'une sollicitude paternelle pour ce million, crier aux taxes, à la ruine. Nous rappellerons alors les arguments employés pour le faire voter. Nous redirons cette magnanime libéralité qui faisait quel qu'un s'écrier : "pour avoir ce chemin, Québec ne devrait pas craindre de donner deux millions ; car ces deux millions produiraient cent millions,"—ce qui n'est pas loin de la vérité.

Quand ce denier bastion sera démoli, il ne restera plus d'obstacles ; le chemin du nord deviendra un fait accompli ; Québec sera rallié au reste de l'Amérique, et il prendra sa place parmi les villes prospères et puissantes.

Le petit pacifique.

Cieux, écoutez leur voix ; terre prête l'oreille : ils parlent enfin. Hâtons-nous de donner écho à leur voix puissante. Enregistrons le protêt qu'ils lancent contre leurs vils accusateurs, protêt tout différent du protêt authentique qu'ils leur avaient fait signifier.

C'est le National qui a eu la rare fortune de mettre au monde cette superbe pièce de littérature, toute empreinte de la noble indignation qu'éprouve la vertu suspectée. Nous lui dérobons ce chef-d'œuvre, en lui offrant les plus respectueux sentiments de notre reconnaissance.

Montréal 10 Février 1874.

M. le Rédacteur,
Je suis chagrin de vous informer qu'il m'a été impossible, après longues recherches, de trouver certaines lettres écrites à M. Thibaudeau, et qui établiraient sans réplique possible les mensonges récents de quelques uns de ceux qui l'accusent. J'ai lu ces lettres, je suis sûr qu'elles existent, mais M. Thibaudeau les a probablement serrées chez lui avant son départ, car je ne les retrouve pas dans nos volumes. Il ne vous sera possible de les publier qu'à son retour. Et regrettant ce contretemps, veuillez me croire, votre tout dévoué,
E. A. GÉNÉREUX.

M. Généreux pourrait au moins dire de qui venaient ces lettres. Venaient-elles des ministres ? des américains qui voulaient acheter les limites ? de Sir Hugh Allan ? de Sir John ? de McMullen ? En attendant avec anxiété la production de ces lettres, le public aimerait à avoir une idée de leur contenu.

Au fait, M. Généreux a tort peut-être de se donner tant de mal. Ces lettres doivent contenir quelque chose de très compromettant pour les ministres ; et les voleurs de la lettre Pope, les voleurs des papiers Allan auront sans doute enfoncé tiroirs et voûtes, et mis en réserve ces papiers fulminants. Pour eux, ne pas voler ces lettres, serait se rendre coupables du crime de lèse-patrie. Pourvons-nous raisonnablement croire que ces gardiens du domaine public aient si tôt abandonné la tutelle des documents d'autrui ? Ne cherchez plus les papiers. Demandez-les à vos amis : c'est le plus court et le plus sûr.

Laissons maintenant la parole à l'honorable M. Isidore Thibaudeau, député de Québec-Est.

Montréal, 4 Février 1874
A. M. le Rédacteur du National.

CHER MONSIEUR,
En réponse à votre demande d'avant hier, j'ai l'honneur de vous informer qu'il est absolument faux comme M. Chapleau a osé l'avancer en chambre dans son discours sur l'interpellation de M. Langelier à propos de limites de bois accordées à un nommé R. Thibaudeau—qu'il est absolument faux, dis-je, que mon frère et moi ayons prié ou menacé le gouvernement de quelque manière que ce soit ; qu'il est absolument faux aussi que nous ayons jamais dit que nos amis politiques ne désapprouveraient pas le gouvernement s'il octroyait à mon frère les limites demandées ; qu'il est faux enfin que mon frère ait fait perdre une somme considérable au gouvernement puisqu'il a offert précisément la somme qui avait été demandée à Régis Thibaudeau ou plutôt à ceux qui se servaient de son nom, et qu'il est allé subseqüemment offrir...

Il ne l'ont pas "pré" : soit. Le public choisira entre la parole des honorables MM. Fortin et Chapleau, et celle de l'honorable M. Thibaudeau. Nous aimerions à savoir, toutefois, ce que les messieurs Thibaudeau allaient faire à diverses reprises au département. Allaient-ils déclarer qu'ils ne voulaient pas de ces limites, ou prier qu'on les leur donne ?

Ils ne l'ont pas "menacé" ! Ah ! attendez : il y a le protêt. Il est authentique, signé par eux, écrit sous leur dictée. Si ce protêt, ce fatigant protêt, n'existait pas, il y aurait une chance d'en sortir ; mais il existe : le gouvernement en a une copie, et le public le connaît :

Poursuivons notre citation :
"Rien de ce que M. Chapleau a dit de mon frère et de moi quant aux moyens de douceur d'abord employés et puis aux menaces faites au défaut de succès de ceux-là, n'est vrai, et tout cela a été débité pour l'effet. Que le Gouvernement accorde une enquête au lieu de la refuser obstinément, et le public verra ou sent les vrais coupables de la fraude que l'on ne nous impute que pour couvrir ses vrais auteurs."

Il est bien entendu que tout ce que M. Chapleau a dit est mensonge. M. Langelier s'y attendait. C'est le seul motif qui l'a déterminé à l'interpellation. Il savait que c'est le gouvernement et non M. Thibaudeau qui serait compromis. Après tout, ils ne manquent pas d'habileté ces gardiens du domaine public.

Pour être complète, l'assertion de M. Thibaudeau aurait dû ajouter : "le protêt lui-même est faux ; nous n'avons pas demandé ces limites ; en un mot nous sommes honnêtes, et vous, gardez les limites que vous nous offrez !"

M. Thibaudeau obligerait le public en disant qu'elle est cette enquête que le gouvernement refuse. Les papiers lui ont été demandés, et il les a accordés. On ne lui a pas demandé d'enquête ; mais si M. Thibaudeau en veut une, nous sommes certain qu'elle lui sera accordée. Si l'inculpé ne se trouve pas assez compromis par les documents produits ; s'il veut une surabondance de preuves, il n'a qu'à le dire. Le gouvernement qui lui a refusé les limites d'autrui, lui accordera certainement l'enquête.

"Je dois ajouter qu'en demandant ces limites, mon frère n'a jamais eu d'autre intention que d'aller au fond de ce qu'il croyait réellement une fraude que quelques personnes essayaient de réaliser au détriment du gouvernement. Il a toujours dit au commissaire lui-même qu'il n'avait pas demandé ces limites ; et son seul motif dans le service d'un protêt au gouvernement était d'avoir une base légale pour demander une enquête."

Elle est charmante celle-là ! Pourtant elle se lirait mieux comme suit : "En demandant ces limites, mon frère n'a eu d'autre intention que de réussir (aller au fond) dans ce qu'il croyait réellement être une fraude etc. Il a toujours dit au commissaire qu'il n'avait pas demandé ces limites, qu'il savait n'en pas être le propriétaire, mais que son seul motif, dans le service du protêt, était d'avoir une base légale pour les obtenir." Il y aurait dans cette manière de s'exprimer un accent de franchise qui charmerait le public.
"Je dois dire aussi que quand mon

frère et moi sommes allés demander des explications au gouvernement sur l'octroi de limites à un nommé R. Thibaudeau, ni le Commissaire ni son député ne purent nous donner d'abord la moindre explication lédessus. Je suis allé ensuite moi-même au bureau à différentes reprises et n'ai jamais pu obtenir une réponse franche et décisive sur cette question. Personne ne savait ou prendre le R. Thibaudeau que l'on a fini par découvrir en fouillant tout le pays.

M. Fortin ma dit, la première fois que je l'ai vu à ce sujet, que M. R. Thibaudeau était un marchand de bois d'Ottawa et qu'il était parfaitement connu de M. Aumond. Quand j'ai subseqüemment montré à M. Fortin la lettre de M. Aumond, par laquelle il m'informait qu'il n'existait pas de R. Thibaudeau dans le commerce de bois à Ottawa et qu'il n'y en avait jamais eu, M. Fortin m'a paru douter fortement de l'existence d'un R. Thibaudeau quelconque autre que mon frère. Voilà au moins l'impression qu'il a produite chez moi. Je me permettrai d'ajouter que sans l'absence de mon frère qui est parti pour l'Europe au commencement de décembre, nous aurions pu faire une défense immédiate, mais je n'ai pas en ma possession quelques lettres que mon frère m'a communiquées et qui montreraient la vérocité des ministres qui ont profité de son absence pour le calomnier.

Veuillez me croire,
I. THIBAudeau.

C'est concluant. Le commissaire nouvellement chargé du département ne connaissait pas M. R. Thibaudeau : donc il devait donner ces limites à Rosaire Thibaudeau.

Une date nous frappe. M. Rosaire Thibaudeau ne s'est mis à s'occuper de ces limites que quand un demi-million lui fut offert. Ce n'est qu'alors qu'il a songé à protéger le domaine public, non pas en dénonçant publiquement ceux qui se servaient de son nom, mais en venant en douceur le demander pour lui-même, puis protester le commissaire.... encore pour les avoir.

Dès qu'il connaît la fraude qui s'opère en son nom, il ne s'écrite pas : arrêtez ! il dit simplement : je veux en profiter. Il répond à ceux qui lui offrent un demi-million : attendez, je vais tâcher de me procurer les limites.

Comme l'amour du domaine public, le besoin de protéger ses concitoyens, inspirent de dévouement et d'abnégation !

[à suivre.]

L'on nous informe que M. Rosaire Thibaudeau s'occupe activement de savoir s'il n'y a pas, dans les vieux pays, quelques R. Thibaudeau qui se servent de ses initiales pour piller les domaines publics.

M. Taché nous reproche de n'avoir pas publié les affidavits contenus dans le *Canadien*.

Malgré que nous n'approuvions pas ce système de défense par affidavits, nous aurions publié ces documents s'ils nous avaient été communiqués en même temps qu'aux confrères. Le *Canadien* et l'*Événement* les ayant publiés, ils devenaient suffisamment connus pour produire l'effet que M. Taché voulait en obtenir.

M. Taché montre peu de déférence pour nous. Il adresse d'abord sa défense à d'autres journaux, et nous prie, par l'entremise de ces journaux, de le reproduire. Nous aimons autant que tout autre à donner la primauté au public. Le réchauffé ne plaît pas en matière de publication.

N'ayant que peu d'espace à notre disposition, nous avons cru pouvoir, sans faire d'injustice à M. Taché, ne pas reproduire des documents assez longs, déjà connus du public et résumés par nous.

M. Taché a peut-être tort de se précipiter tant d'une attaque précise. A part son caractère personnel et le respect dont il jouit, la dénégation qu'il a apportée suffit pour lui donner gain de cause jus qu'à ce qu'une décision judiciaire ait constaté sa culpabilité. La présomption est en sa faveur ; nous sommes heureux de le reconnaître.

Un point noir à l'horizon.

Une dépêche spéciale de Victoria, Vancouver, adressée au *Globe*, mande que le ministre a essayé d'opérer de force, hier soir, à la Chambre, des changements aux termes de l'acte concernant la Confédération. Le peuple a demandé que la question lui fut soumise. Le Ministre a refusé, et 1,000 personnes se sont rendues à la Salle des Séances de l'Assemblée Législative et ont dispersés les membres. Il règne une grande excitation et l'on craint une rébellion. Demain, à deux heures, le peuple se rendra à la Chambre et demandera la dissolution du Parlement.

En toute probabilité, le peuple de la Colombie ne veut pas accepter les changements que le gouvernement Mackenzie veut faire subir au pacte fédéral entre le Canada et la Colombie. Il demande l'accomplissement intégral des conditions acceptées, et veut un railroute vrai et non un semblant de chemin obligeant à vingt transbordements, tantôt sur les lacs, tantôt sur les rivières. Il veut aussi une voie de communication qui ne soit pas fermée 7 mois dans l'année.

Nous attendons les détails, pour apprécier pleinement cette regrettable affaire, de nature à créer de graves complications.

En Justice.

M. le Rédacteur,
Le correspondant "un curieux," qui a logé sa cartouche dans l'*Événement* d'hier, aurait-il l'obligance de dire quel est "ce petit capitaine, fort en gueule, qui a fait payer au gouvernement trois fois plus de cartouches que ses hommes n'en ont dépensé ?" L'accusation telle que portée pèse également sur le colonel, sur l'adjudant, sur les majors et sur tous les capitaines du corps. Il est important qu'elle soit précisée d'avantage.
Votre etc.,
JE BATAILLON.

Correspondance.

St. Casimir, 6 février 1874.

M. le Rédacteur,
Les citoyens de St. Casimir s'attaquent aux injures de l'insulteur banal, l'*Événement*. Leur attente n'a pas été trompée. Comme il reste toujours quelque chose des mensonges, veuillez nous permettre de réfuter ceux contenus dans la feuille nationale, dirigée de loin par Dessaulles l'excommunié.

Il est faux que les Messieurs Grandbois aient exercé la moindre pression sur leurs hommes. Au contraire, ils ont laissé chacun de leurs nombreux employés parfaitement libres d'agir comme ils l'entendraient. Deux des principaux *foremen* (sous-chefs), profitant de la facilité qui leur était accordée, ont appuyé la candidature de M. St. Georges, et voté pour lui. Plusieurs citoyens, employés par MM. Grandbois, ont voté pour M. St. Georges. Aucun reproche ne leur a été fait, et tous sont maintenus dans leur emploi. Peut-on désirer une preuve plus concluante de l'impartialité et de la générosité de ces hommes honorables, que l'*Événement* n'injurie que par haine politique ?

25 personnes employées dans les chantiers de MM. Grandbois ont voté pour M. Belleau, et non pas 100 comme l'affirme faussement l'*Événement*.

Je n'entreprendrai pas la nomenclature d'un certain nombre de partisans de M. St. George dans notre paroisse. En tête de son escouade, l'on trouve tous ceux qui, depuis un an, jettent le trouble dans notre paroisse naguère si paisible. Mais la masse des citoyens commence à comprendre leurs menées déloyales, et le bon sens public les aura bientôt mis à l'ordre, réduits à l'impuissance. Nous nous flatons d'avoir déjà avec nous la grande majorité de tout ce que notre paroisse compte d'honorable et de paisible. Nous en aurons bientôt la totalité.

L'esprit de parti ne nous aveugle pas. L'an dernier, nous avions donné à M. St. Georges 84 voix de majorité. Voici les motifs qui nous ont induits à porter, cette année, sa minorité à 85.

1^o. M. St. Georges a renié, chez nous, son père politique, son protecteur, M. E. Thibaudeau. Nous savions que c'était fourberie.

2^o. Nous l'avions élu comme indépendant, et il s'est fait l'esclave des rouges.

3^o. Sa conduite envers ses confrères médecins est déloyale. Il a imprudemment suscité la preuve de ce fait, par de lâches attaques. Nous ne pouvions donc plus le considérer comme gentilhomme.

4^o. Il s'est allié chez nous à un homme méprisé, usurier, qui s'est servi de lui comme l'instrument de ses vengeances rancunières.

5^o. Pendant que M. Belleau usait envers lui de toutes sortes de ménagements, M. St. George, l'a grossièrement attaqué et injurié.

6^o. Les citoyens voulaient et réclamaient une discussion publique. M. St. Georges en a eu peur, et il s'est honteusement enfui, pour ne pas rencontrer M. G. Amyot, qui représentait M. Belleau, et qui l'invitait à une loyale discussion.

7^o. M. St. Georges s'est fait le partisan du serment banal, des limites Thibaudeau, du vol des lettres et de toutes les saletés des rouges anciens et nouveaux.

8^o. L'adversaire de M. St. Georges est un jeune homme d'étude et de talent, qui nous inspirait cent fois plus de confiance que son adversaire qui nous avait déjà trompés.

M. St. Georges a fait un triomphe. Le drapeau rouge était déployé, et affirmait davantage ses principes rouges.

Je vous affirme qu'un bon nombre des partisans de M. St. Georges ont promis de lui retirer dorénavant leur support. Ce que vous avez dit, au sujet de la corruption, est vrai, et il m'est inutile de revenir. J'ai voulu simplement rectifier les erreurs commises par l'*Événement* et lui prouver qu'il ne gagnera rien par ses calomnies.

Le parti conservateur est plein de courage dans notre comté, et, aux prochaines élections, il rendra un verdict qui découragera pour toujours la pléiade rouge.

Votre dévoué
AGRICOLA.

INFORMATIONS

Le 10 courant s'ouvrait à St. Guillaume d'Upton la neuvième des Quarante Heures. Le prédicateur est le Révd. Père Duhaime O. Les RR. MM. Chartier, de St. David ; Trahan, de St. Thomas de Pierreville ; Tessier, de St. Germain ; Marchand, de Drummondville ; Desaulniers, de St. Bonaventure ; Gaboury, de St. Marcel ; Paquin, de St. Jean de Wickham ; Guy, de St. Valérien ; Blanchard,

de St. Hugues ; Lebrun, de St. David ; et E. Lafliche, de St. Michel d'Yamaska, se sont rendus auprès du Révd. M. Kéroack, curé de la paroisse, pour l'assister en cette circonstance. Une grande foule assiste avec piété à ces saints exercices dont l'effet est toujours si salutaire, surtout parmi le peuple des campagnes.

M. Anger est élu à Montmorency par un délé de 600 voix de majorité. Nous n'avons pas encore le rapport officiel.

"Histoire de la littérature canadienne." Tel est le titre d'un livre broché, de 500 pages, que l'on vient de nous adresser. L'auteur, M. Edmond Larreau, nous paraît avoir cherché à faire un historique complet de notre littérature. Sa nomenclature des écrivains canadiens est considérable.

M. Larreau trouve que M. Dessaulles est un *canoniste* profond. Il justifie ses attaques contre le clergé, et en fait le héros de l'école libérale. D'ailleurs tout le volume, qui ne manque pas de verve et de style, est empreint de libéralisme religieux et politique. On le croirait la continuation de celui de M. Darveau. C'est assez dire que nous ne pouvons pas le recommander.

Pendant la semaine finissant le 7 février, il y a eu 108 inhumations dans les différents cimetières de Montréal : 90 dans le cimetière catholique et 14 dans le cimetière protestant. 18 décès ont été causés par la petite vérole, trois par la fièvre scarlatine, et 7 par différentes maladies épidémiques.

Il est question de fonder un journal allemand à Ottawa, sous les auspices de la société nationale formée récemment en cette ville.

Voilà un confrère qui n'aura pas souvent maille à partir avec les autres organes de la presse en ce pays où la langue de Goëthe et de Schiller est à peu près aussi ignorée que celle qui parlait notre vieux père Adam au paradis terrestre.—[*Courrier de St. Hyacinthe.*]

Le Congrès a passé un bill requérant le président d'inviter les gouvernements étrangers à participer à la célébration du centième anniversaire de la déclaration d'indépendance qui aura lieu à Philadelphie en 1876.

M. P. E. Jay, ingénieur, du Village St. Jean-Baptiste, vient de vendre à M. Porcheron, de Montréal, un nouveau procédé patenté pour faire la fonte malléable en 15 minutes pour la somme de dix mil les dollars.

On écrit de Coaticook : M. Louis Messier de Compton, a fait du 10 au 20 janvier dernier, un demi gallon de blanc sirop d'érable. M. François Bertrand du même lieu, a entaillé 20 érabes et fait plusieurs livres d'excellent sucre. Mais à présent nous avons l'hiver ordinaire, cest-à-dire de 28 à 30 degrés au dessous de zéro.

NOUVELLES D'EUROPE

(par le cable Transatlantique.)

Londres, 13 févriér.

Le bulletin électoral donne 41 parti sans du Home Rule, 23 Conservateurs, et 9 Libéraux élus en Irlande. Les amis du Home Rule sont pleins d'espoir et comptent sur plus de 60 membres qui seront envoyés au nouveau Parlement. Les élections d'Erms, de Dublin, de Wicklow et de Waterford sont contestées.

Le terrible ouragan qui a eu lieu sur la Bahique, hier, a fait submerger toute la côte est de Schleswig-Holstein. Les digues qui protégeaient les terrains inférieurs se sont rompues en plusieurs endroits, et une vaste étendue du pays est inondée. Les dommages faits aux propriétés sont immenses. On a lieu de craindre plusieurs pertes de vie.

FAITS DIVERS.

—A Outaouais, quatre personnes, au nombre desquelles se trouvaient M. G. H. Preston, ont failli être victimes d'une mort violente. Elles étaient dans un char urbain lorsque les chevaux qui traînaient l'omnibus prirent le mors aux dents près de la maison du Capt. Bowie. Le cocher, malgré la vigueur de son poignet, ne put venir à bout des bêtes furieuses. Encore quelques pas, chevaux, omnibus et passagers seraient tombés dans un précipice d'une soixantaine de pieds qui se trouvait un peu plus loin.

—On nous écrit de Papineauville :
"Un nommé Julien Paquin, brave cultivateur de St. André d'Argenteuil et membre du Conseil local, était à St. André Avellan, comté d'Ottawa, jeudi le 5 courant, pour affaire concernant le chemin de Colonisation du Nord. Il alla rendre visite au curé de l'endroit, M. Rivet, et il conversait avec lui lorsque tout-à-coup il s'affaissa sur lui-même. On le releva, il était mort. M. le Dr. Longpré, de Papineauville, député-coroner, institua une enquête à la suite de laquelle le jury rendit un verdict de "mort de maladie de cœur." Le défunt était âgé d'une quarantaine d'années, il laisse une femme et plusieurs enfants."

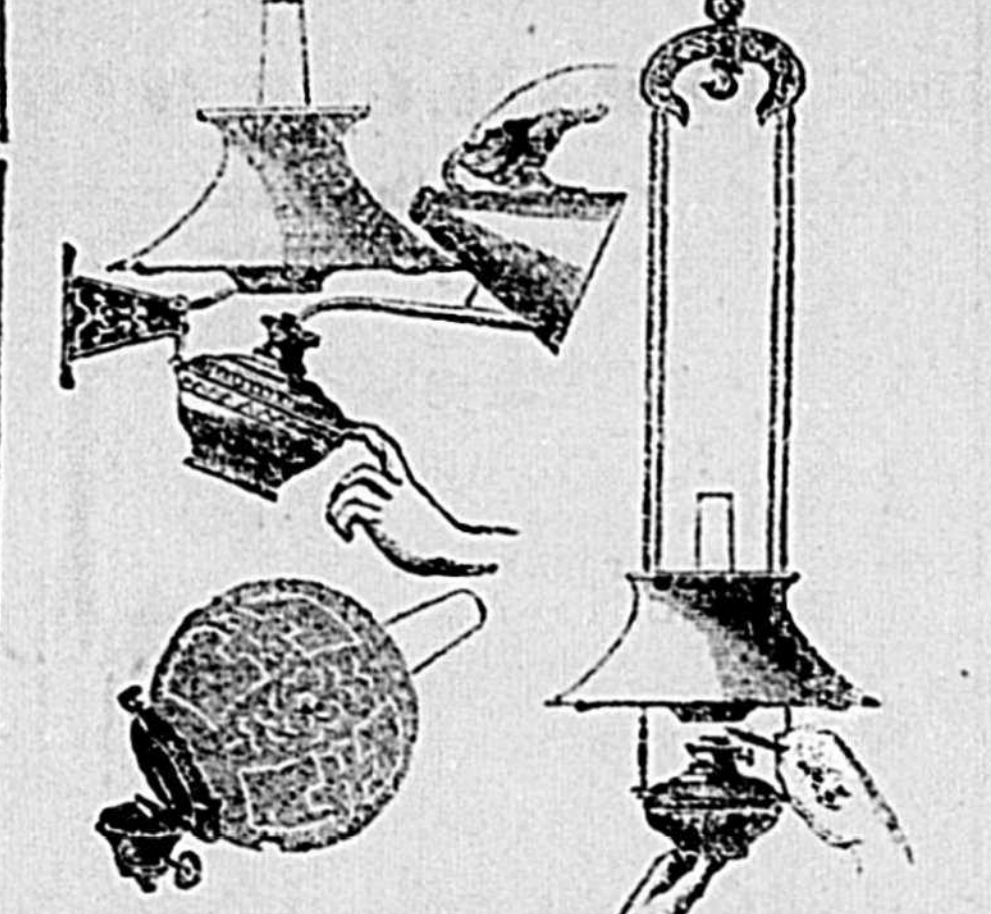
—Les Américains se préparent activement à la fête du centenaire de l'Indépendance des Etats-Unis, qui sera célébrée à Philadelphie en 1876. Ils ont formé le projet de construire, près du terrain de l'Exposition Universelle qui aura lieu à Philadelphie, une tour en fer de 1000 pieds de hauteur. Cette tour coûtera plusieurs millions, et sera le plus haut monument élevé par la main des hommes. Elle dépassera de moitié les pyramides d'Égypte et les plus hauts édifices connus. On parviendra au sommet par des élévateurs, qui feront l'ascension dans l'espace de quelques minutes. Cette tour dominera tout le pays et offrira un des plus brillants spectacles.

—La reconstruction de la colonne de la place Vendôme est arrivée au tiers à



Le California Vinegar Bitters du Dr. Walker est une préparation purement végétale, composée principalement d'herbes indigènes...

HUILE DE CHARBON. LA CHARGE DE DIX CHARS STANDARD. Vient d'être reçue par le C. F. G. T. En vente chez McCAGHEY, DOLBEC & CIE.



LAMPES A PATENTES DE IVES. Les meilleures lampes dont on ait jamais fait usage. On peut les allumer, les remplir d'huile sans déplacer le globe...

ON VIENT DE RECEVOIR UN ASSORTIMENT COMPLET DE Lampes pour salle à diner, salon, bibliothèque et corridors.

CAISSES ARGENTERIE, CONTENANT: Urnes pour la glace (bordées porcelaine), Huiliers, [avec clochette], Huiliers, [avec Bols à fruits], Plateaux, de 10 à 20 pouces, Beurriers, 20 différents patrons, Papiers au Pain, Porte-Liquieurs, Porte-Marinades, Gobelets.

POUR LES MALADIES DES FEMMES, jeunes ou âgées, mariées ou non, lors de la puberté ou au retour d'elle, ces amers toniques exercent une telle influence, que l'amélioration se fait ressentir promptement.

POUR LES MALADIES DES FEMMES, jeunes ou âgées, mariées ou non, lors de la puberté ou au retour d'elle, ces amers toniques exercent une telle influence, que l'amélioration se fait ressentir promptement.

POUR LES MALADIES DES FEMMES, jeunes ou âgées, mariées ou non, lors de la puberté ou au retour d'elle, ces amers toniques exercent une telle influence, que l'amélioration se fait ressentir promptement.

POUR LES MALADIES DES FEMMES, jeunes ou âgées, mariées ou non, lors de la puberté ou au retour d'elle, ces amers toniques exercent une telle influence, que l'amélioration se fait ressentir promptement.

POUR LES MALADIES DES FEMMES, jeunes ou âgées, mariées ou non, lors de la puberté ou au retour d'elle, ces amers toniques exercent une telle influence, que l'amélioration se fait ressentir promptement.

POUR LES MALADIES DES FEMMES, jeunes ou âgées, mariées ou non, lors de la puberté ou au retour d'elle, ces amers toniques exercent une telle influence, que l'amélioration se fait ressentir promptement.

POUR LES MALADIES DES FEMMES, jeunes ou âgées, mariées ou non, lors de la puberté ou au retour d'elle, ces amers toniques exercent une telle influence, que l'amélioration se fait ressentir promptement.

POUR LES MALADIES DES FEMMES, jeunes ou âgées, mariées ou non, lors de la puberté ou au retour d'elle, ces amers toniques exercent une telle influence, que l'amélioration se fait ressentir promptement.

POUR LES MALADIES DES FEMMES, jeunes ou âgées, mariées ou non, lors de la puberté ou au retour d'elle, ces amers toniques exercent une telle influence, que l'amélioration se fait ressentir promptement.

POUR LES MALADIES DES FEMMES, jeunes ou âgées, mariées ou non, lors de la puberté ou au retour d'elle, ces amers toniques exercent une telle influence, que l'amélioration se fait ressentir promptement.

POUR LES MALADIES DES FEMMES, jeunes ou âgées, mariées ou non, lors de la puberté ou au retour d'elle, ces amers toniques exercent une telle influence, que l'amélioration se fait ressentir promptement.

POUR LES MALADIES DES FEMMES, jeunes ou âgées, mariées ou non, lors de la puberté ou au retour d'elle, ces amers toniques exercent une telle influence, que l'amélioration se fait ressentir promptement.

POUR LES MALADIES DES FEMMES, jeunes ou âgées, mariées ou non, lors de la puberté ou au retour d'elle, ces amers toniques exercent une telle influence, que l'amélioration se fait ressentir promptement.

PAPIER RIGOLLOT OU MOUTARDE EN FEUILLES POUR SINAPISMES. Médailles de BRONZE, D'OR, D'ARGENT. Paris, 1855. Trieste 1871. Lyon, 1872. Havre, 1868. Paris, 1872.

PAPIER RIGOLLOT OU MOUTARDE EN FEUILLES POUR SINAPISMES. Médailles aux Expositions de PARIS, HAVRE et TRIESTE. Adopté par les hôpitaux de Paris, les Ambulances et Hôpitaux militaires, par la marine française et par la marine royale anglaise.

ROB BOYVEAU L'AFFECTEUR. CE SIROP végétal dépuratif, seul approuvé et garanti véritable par la signature GIRAudeau-Saint-Gervais, est bien supérieur au Sirop de Salsepareille et à l'iodure de potassium.

CONTREFAÇONS DES PILULES DE BLANGARD. Vendre solement un médicament contrefait, c'est se rendre complice d'un fauxaire, c'est compromettre souvent la santé du malade après avoir abusé de sa confiance.

Cadeaux de Noel - ET DU - NOUVEL AN.

Un assortiment de Jouets pour enfants très variés. Livres de prières de tous genres depuis la magnifique livre garni en ivoire...

A VENDRE A LA LIBRAIRIE DE F. X. GARANT, No. 27 Rue de la Fabrique.

La Morale en action \$0.30 et Le Mensonge 1.10. Ca et là, 2 vols. 2.25. Le Parfum de Rome, 2 vols. 2.25.

PATE & SIROP DE CODEINE DE BERTHE. Préconisés par tous les médecins contre les RHUMES, CATARRHES et TOUTES LES IRRITATIONS DE POITRINE.

TAMAR INDIEN Fruit laxatif et rafraichissant. La CONSTIPATION les hémorrhoides et la migraine.

Dans tous les cas de faiblesse, appauvrissement du sang, débilite produite par les convalescences longues, les excès ou le travail MM. les Médecins recommandent généralement le VIN DU Dr JOHANNON...

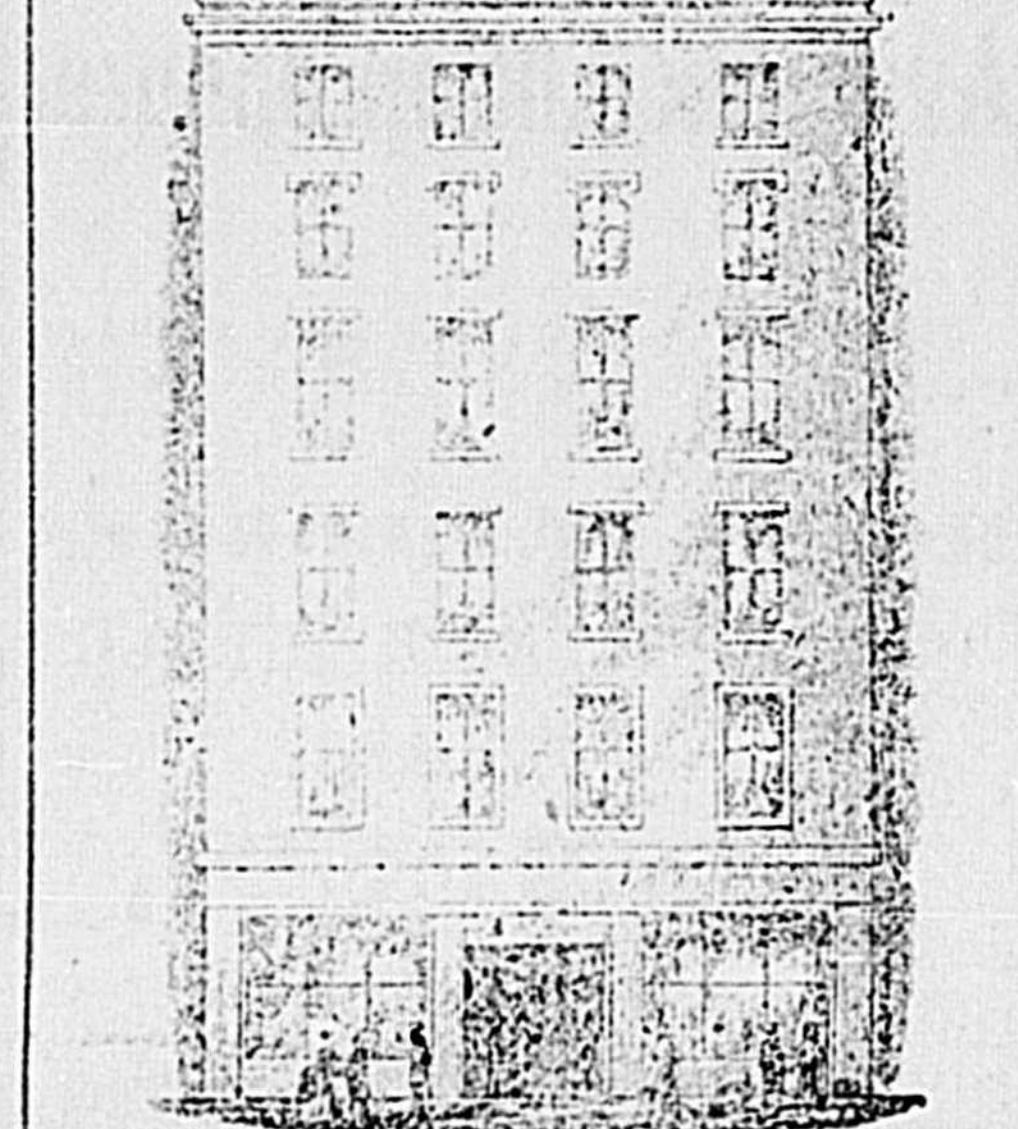
Whiteside's Patent SPRING BED. [LITS DE WHITESIDE A RESORTS ET PATENTÉS.] -AUSSI- Les petits Berceaux à Ressorts. Reconnus pour être les plus en usage des lits à ressorts, par tout le monde.

QUEBEC, BOSTON -ET- NEW-YORK. Trajet abrégé par le Chemin de Fer Riviere Passumpsic. Arrangements pour l'été 1873. TABLE CONDENSÉE DU TEMPS.

Table with columns: Départ, Exprimé du jour, Exprimé de nuit, Heures de la Maille. Rows for Quebec, Sherbrooke, Newport, Jondion, Rivière Blanche, Springfield, Boston, New-York.

Les chars dorciens Pullman voyagent de Newport à Boston, sur l'Express de Nuit. Un char Pullman fait le trajet de Newport à Springfield sur le train de nuit.

W. M. PARKER, GUSTAVE LEVE, Surintendant, Québec, 27 Juin 1873. Agent 131



NOUVELLES MARCHANDISES d'Automne et d'Hiver.

NOUS venons de compléter par les derniers arrivages notre assortiment considérable de Marchandises d'Automne et d'Hiver consistant en:

- Draps, Casimire, Molletons, Flanelles, Velours, Métrines, Colours, Alpaccas, Couverture de laine, Soies, Toiles, Indiennes, Cotons, Articles de Toilette, Ganis, Chaussures en Feutre, Sols en Pelletterie, Capote en Caoutchouc, Mantilles de Caoutchouc pour Dames, Nuages, Châles, etc.

EN VENTE A DES PRIX TRES RÉDUITS. Chez JOS. HAMEL ET FRÈRES, Rue Sous-le-Fort, Québec, 27 Octobre 1873. 11

Tapis, Toiles Cirées, Rideaux, etc.

NOUS venons de recevoir un choix très-nouveau et très-varié de Tapis de Bruxelles, Tapis impériaux, Tapis persans, Tapis Kidderminster, Tapis Ecossais, Tapis de Feutre, Tapis de Manille, Tapis Escalier, Toiles Cirées anglaises.

NOUVEAUX cordés [Repp] en soie et en laine pour Rideaux. Dames de laine pour Rideaux, Dames de Soie de Moires, Serges de Rideaux en Mousseline et en Point, Corniche de Cuivre pour Rideaux, Glânds, Franches de Mirosirs et Galons de Soies.

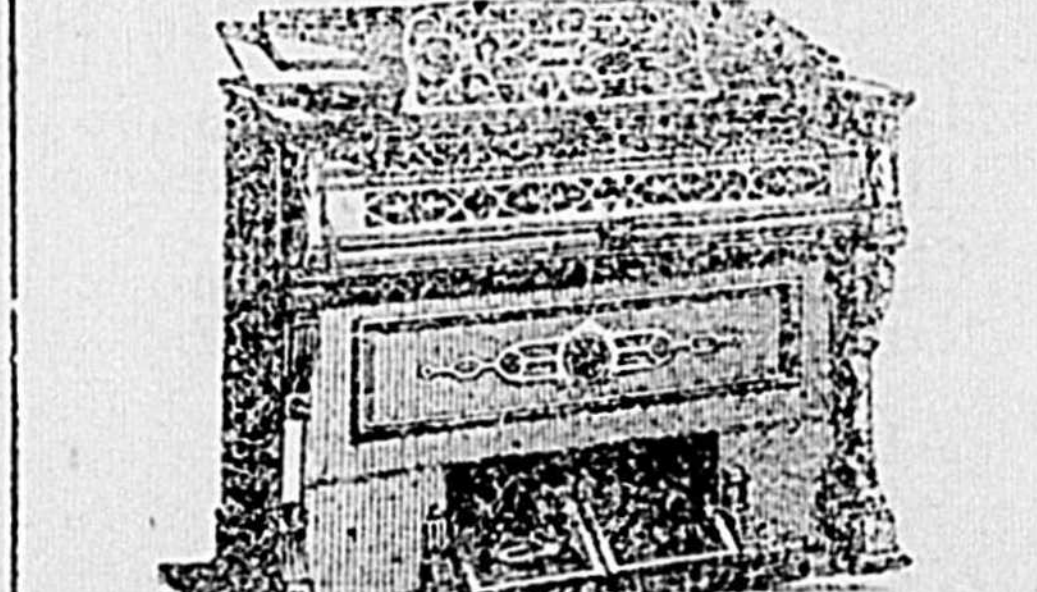
En vente à des prix très-réduits chez JOS. HAMEL ET FRÈRES, Rue Sous-le-Fort, Québec, 29 Oct. 1873. 11

Le "SUN." Hebdomadaire, Semi-Hebdomadaire et Quotidien. L'SUN Hebdomadaire est trop bien connu pour exiger une longue recommandation, mais les causes qui lui ont déjà valu 50,000 abonnés et qui, espérons-le, lui en vaudront encore beaucoup, sont en résumé comme suit:

Le SUN HEBDOMADAIRE. -Huit pages, 56 colonnes, seulement \$1.00 par année. Pas d'escompte à ce prix. Le SUN SEMI-HEBDOMADAIRE. -Même format que le Sun Quotidien \$2.00 par année. Escompte de 20 cts aux clubs de \$10 au plus.

Le SUN QUOTIDIEN. -Grand journal de quatre pages et 28 colonnes. Circulation quotidienne 120,000. Toutes les nouvelles pour 2 cents. Prix de l'abonnement: 50 cents le mois, ou \$6.00 par année. Aux clubs de 10 ou plus, une réduction de 20 pour cent.

ORGUES "Languettes d'Argent" (SILVER TONGUES). Les meilleurs du Monde dans la classe de ceux à anches.



Les meilleurs pour les églises et les Salles. Les meilleurs pour les écoles du Dimanche. Les meilleurs pour les Académies et les Collèges.

Les meilleurs pour les Parloirs et les Presbytères. Les meilleurs pour les Salles Publiques. Les meilleurs pour les Orchestres et le Théâtre.

MANUFACTURÉS PAR E. P. NEEDHAM & Son MAISON ÉTABLIE EN 1846

Nos. 143, 145 et 147, 23 East St., N. Y.

Les personnes responsables qui pourront présenter de bons certificats, et qui désireront être agents en quelques localités recevront de notre part une attention spéciale, et des conditions libérales leur seront posées.

M. S. SICHEL'S est notre agent pour Québec. Québec, 19 Sept. 1873.-6m 227

Clous Coupés. 1,000 BARRIS DE CLOUS COUPÉS DE DIFFÉRENTES SORTES, pour être vendus à bon marché, afin de s'en débarrasser au plus tôt.

J & W REID, Rue St. Paul, Québec, 7 Novembre 1873. 242

CONDITIONS DU GOURRIER DU CANADA.

Prix de l'Abonnement (Invariablement d'avance.) CANADA. -Un an \$4.00, Six mois \$2.00, Trois mois \$1.20.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, Un an \$6.00, Six mois \$3.00, Trois mois \$1.50.

FRANCE. -Un an \$5.00, Six mois \$2.50, Trois mois \$1.50.

Tarif des Annonces. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous 50 cents. Pour chaque insertion subséquente 12 1/2.

Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 8 cents par ligne pour la première insertion, et de 2 cents pour les insertions subséquentes.

RECLAMES - 20 cents la ligne. Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à G. AMYOT, Rédacteur-en-Chef.

IMPRIMÉ ET PUBLÉ PAR Léger Brousseau, Éditeur-Propriétaire, No. 9, RUE BUADÉ QUÉBEC.